



## VIII Assises Internationales de la médiation judiciaire à BORDEAUX

du 4 au 7 juillet 2018

### EDITO

Ces 8èmes assises vont réunir à Bordeaux des femmes et des hommes, praticiens du droit et des sciences humaines, d'Europe, d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Australie, pour échanger sur la manière dont la médiation s'est implantée et se pratique dans leur pays.

La médiation, qui nous vient de temps anciens, existe aujourd'hui sous une forme moderne et institutionnalisée. Elle permet aux personnes de résoudre elles-mêmes leurs conflits, avec le concours d'un professionnel de la communication. Utilisés selon un processus structuré, les outils du médiateur sont l'écoute, l'empathie, le respect de la dignité humaine, le bon sens et la confidentialité.

La médiation est ainsi un mode de pacification des conflits où l'on comprend le point de vue de l'autre et fait comprendre le sien, pour aboutir à un accord convenant à toutes les parties.

Si la médiation voit le jour, presque au même moment, dans plusieurs systèmes judiciaires, elle ne connaît pas la même influence selon les continents ou les pays. Certains, comme l'Argentine ou l'Italie, l'ont rendue obligatoire avant la saisine des tribunaux, d'autres y ont recours naturellement car elle correspond davantage à leur culture.

En France, alors que la loi fondatrice de la médiation judiciaire - une des premières en Europe - a été prise le 8 février 1995, on constate que, sauf dans quelques juridictions, elle ne connaît pas le développement attendu au regard des valeurs incontestables qu'elle porte et des avantages indéniables qu'elle présente, pour les personnes comme pour la société.

Existe-t-il une culture de la médiation ? Comment peut-elle se développer ? C'est sur ces questions que des experts venus du monde entier vont se pencher lors de ces assises.

Le colloque est organisé par la section française (GEMME-France) du Groupement Européen des Magistrats pour la Médiation (GEMME) et par la Conférence Internationale de la Médiation pour la Justice (CIMJ), avec la collaboration de l'École Nationale de la Magistrature, de la Cour d'appel de Bordeaux, de l'Université de Bordeaux, de l'ordre des avocats du Barreau et d'associations de médiateurs nationales et locales représentatives. Il comportera des ateliers de formation, les 4 et 5 juillet, et une séance plénière, les 6 et 7 juillet 2018.

Juges, avocats, autres professionnels du droit, chefs d'entreprise, directeurs des ressources humaines, syndicats, médiateurs et toutes celles et ceux qui de près ou de loin sont concernés par les conflits sont cordialement invités.